

Heures sup et CET à l'Hôpital : Travailler plus pour gagner moins...

Les propositions formulées par le Ministère sont plus que décevantes

- ⇒ Un jour CET serait payé sur la base d'un forfait, inférieur à la valeur d'une journée de travail :
- ✓ 65 euros pour la catégorie C, alors qu'une journée de travail d'un agent à l'indice moyen de la catégorie C est rémunérée à près de plus de 70 euros...
- ✓ 80 euros pour la catégorie B, alors qu'une journée de travail d'un agent à l'indice moyen de la catégorie B est rémunérée à près de 91 euros...
- ✓ 125 euros pour la catégorie A, alors qu'une journée de travail d'un agent à l'indice moyen de la catégorie A est rémunérée à près de 140 euros...

- ⇒ Pour ce qui est du paiement des heures supplémentaires, le Ministère commence à avouer l'insuffisance des financements contrairement à ce qu'il annonce depuis le début. 2 scénarios sont avancés: dans le « moins pire », les heures sup ne seraient plus valorisées mais, rémunérées à la hauteur de l'indice réel de l'agent et dans ce scénario seules 70% des Heures sup seraient apurées... dans l'autre la totalité des heures sup seraient apurées mais alors l'heure sup serait rémunérée par un forfait unique à 11 euros..., dans ce 2nd scénario 9 salariés sur 10 seraient pénalisés... !
Pour les hospitaliers, le « travailler plus pour gagner plus » se transforme en « travailler plus pour gagner moins » ! C'est inadmissible !

- ⇒ Le Ministère annonce également la possibilité de transformer les jours épargnés en points épargne retraite au moment où l'allongement des années de cotisations vient d'être annoncé !
Mais voilà qu'arrive à présent le « travailler plus pour gagner des points retraite » laissant entendre que cela pourrait combler les dégâts liés à la décote... mais qui, avant tout, remet profondément en cause le principe fondateur de notre système de retraite par la solidarité intergénérationnelle, ce que **la CGT n'acceptera jamais !**

Si par ailleurs, le gouvernement annonce que l'agent pourra au choix décider du paiement, ou de la récupération ou du mixage, pour autant rien n'est avancé sur les modalités de récupération... laissant ainsi les établissements seuls face à leur responsabilités... en sachant que tout cela aura de lourdes conséquences budgétaires et donc sur l'emploi... car sur le financement de ces mesures, le Ministère n'a pas apporté d'éléments supplémentaires qui auraient pu lever le doute largement émis par la communauté hospitalière sur l'existence réelle des 324 millions d'euros provisionnés par les établissements...

Certaines Directions annoncent déjà leur incapacité de financement de ces protocoles, rappelons par ailleurs que dans le cadre de plans de retour à l'équilibre, la renégociation des accords RTT est exigée dans plusieurs établissements.

Décidemment la facture est lourde pour les salariés !

A ce stade de la négociation, nous sommes en effet bien loin de répondre à leurs revendications tant sur les conditions de travail, les effectifs et la revalorisation des salaires. Plus globalement, avec 300 millions d'euros engagés dans cette première étape alors que le financement des dettes avoisine les 2 milliards d'euros pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux, le compte n'y est vraiment pas !!!

Il apparaît clairement qu'il est plus simple, au gouvernement et à son chef de l'état, d'octroyer un paquet fiscal de 15 milliards d'euros aux plus riches de notre pays que de débloquer 2 milliards pour les blouses blanches !

Quant à la seconde série de négociations que le Ministère avait annoncé et qui devrait traiter de ces questions, afin de trouver les solutions pour que les stocks ne se renouvellent pas, plus le temps passe, plus le Ministère semble vouloir les réserver aux organisations signataires des mesures heures sup et CET.

Ce chantage est inadmissible pour la CGT ! **Les questions de fonds doivent être abordées dans le plus grand respect des salariés et donc de la représentativité syndicale !**

L'hôpital souffre de trop longs et trop faux discours du chef de l'État qui tentent de masquer la volonté de ne pas répondre à la souffrance du monde hospitalier et des usagers qui s'en retrouvent de plus en plus exclus !

Le Ministère doit revoir sa copie pour la troisième séance de négociations dans la FPH du 29 janvier, où il ne pourrait être question d'un forfait unique en dessous de la valeur d'une journée de travail fixée par le grade et l'échelon de chacun !